

## SOMMAIRE

- **Infirmiers anesthésistes : une détermination chaque jour plus forte**
- **Ordre infirmier : Roselyne Bachelot lâche du lest**
- **Salaires d'embauches des cadres : à la baisse en 2009 et 2010**
- **Industrie : 260 000 emplois perdus**
- **France Télécom : selon le rapport Technologia, « la crise dure encore »**
- **France Télévisions : la CGT appelle à la grève le 27 mai**
- **Des biberons à la Seine : initiative du collectif « Pas de bébés à la consigne »**
- **21 organisations de jeunes lancent un appel : « La retraite, une affaire de jeunes »**
- **Halde : syndicats et associations inquiets d'une dilution de la lutte contre les discriminations**
- **Taxe sur les transactions financières : associations et syndicats lancent une pétition**
- **États généraux des professions techniques : le 23 septembre 2010**

## ÉDITO

### RETRAITES : RIEN N'EST JOUÉ !

**60 ANS  
À TAUX PLEIN  
J'Y TIENS !**



système de retraites est en difficulté. Autre avantage, elle permet de ne rien changer à la donne en ce qui concerne le partage de la richesse créée qui s'est considérablement dégradé au détriment des salariés. La publication du document d'orientation puis les rencontres bilatérales avec le ministre du Travail ont achevé de convaincre les organisations syndicales de la nocivité de ce qui se prépare et de l'urgence à mobiliser. Au terme d'une

Il serait bien inutile de tourner autour du pot : l'ampleur de la mobilisation, ce jeudi 27 mai, sera déterminante dans la manière dont le gouvernement va écrire, si ce n'est déjà largement fait, le projet de loi qu'il va soumettre au Parlement sur la réforme des retraites. La question n'est pas de savoir s'il va pulvériser le droit à la retraite à 60 ans et allonger la durée de cotisation, mais de connaître le jour et l'heure où il va confirmer ses intentions largement affichées depuis des semaines. Tout sera ensuite une affaire de choix des mots, de symboles. On sait déjà que l'exécutif a l'intention de donner quelques gages de « justice sociale » en écornant symboliquement le bouclier fiscal aux environs de deux milliards d'euros, ce qui ne représente qu'une goutte d'eau dans la mer. Mais sur le fond, on sait que son approche du dossier consiste à durcir les conditions d'acquisition des droits à la retraite afin de servir à l'avenir des retraités moins élevées à un nombre plus grand de retraités qui vivront plus longtemps. Cette approche « démographique » a le gros avantage pour les libéraux et le Medef de dédouaner le patronat et le gouvernement de toute responsabilité sur la situation de l'emploi et sur le partage de la richesse créée. Car ce sont bien les paramètres essentiels qui font que le

réunion au siège de la FSU jeudi soir dernier, CGT, CFDT, CFTC, FSU, Unsa, Solidaires ont consolidé leur appel à la mobilisation pour la journée d'action du 27 mai sur l'emploi, les salaires et les retraites. À noter que la CFTC a donc rejoint l'intersyndicale à laquelle elle participait depuis plusieurs semaines en observateur. Seules, la CGC et FO ont adopté, pour des raisons différentes, des postures d'isolement.

Pour la CGT, Nadine Prigent a indiqué que « le sommet social, qui ne nous a pas satisfaits et le document d'orientation du gouvernement sur la réforme des retraites, qui ne répond pas aux enjeux, nous confortent dans la volonté de réussir une journée d'actions de grande ampleur le 27 mai ». Pour la CFDT, Marcel Grignard a lui indiqué que « les incertitudes sur les mesures envisagées par le gouvernement pour les retraites constituent une raison supplémentaire pour appeler à se mobiliser ». Une nouvelle réunion de l'intersyndicale, à laquelle participent pour l'instant six des huit syndicats français, est prévue le 31 mai au matin « pour faire le point » après la journée de jeudi. Mais ce qui est le plus important dans le climat social actuel, c'est que les syndicats affirment ensemble que « rien n'est joué ».

## Infirmiers anesthésistes : une détermination chaque jour plus forte



Le gouvernement est mis devant ses responsabilités. L'envahissement de la gare Montparnasse le 18 mai par 3 000 infirmiers spécialisés en anesthésie (IADE) après son refus de recevoir les manifestants renvoie à la surdité gouvernementale aux revendications de fond posées par ces milliers de professionnels. Pour la fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale et son Ufmict, partie prenante du mouvement depuis ses débuts le 11 mars dernier, « le gouvernement porte l'entière responsabilité des formes d'actions radicales ». La CGT Santé « déplore les désagréments causés aux voyageurs. Depuis le début du mouvement, notre organisation a tout fait pour que le ministère ouvre les négociations. Les IADE sont en action avec grève » pour maintenir l'exclusivité de fonction en anesthésie afin de garantir la sécurité des patients. Ils revendiquent

la reconnaissance de leur qualification à niveau Master 2 avec l'augmentation salariale correspondante ainsi que le maintien de la reconnaissance de la pénibilité de leur travail par le départ anticipé à la retraite à partir de 55 ans. Face à cela, depuis deux mois, le ministère campe sur un refus d'ouvrir des négociations. « La ministre doit mesurer que les IADE, comme l'ensemble des personnels hospitaliers, sont aujourd'hui exaspérés par toutes les réformes qui leurs sont imposées », prévient la CGT Santé Action sociale qui évoque la « déréglementation des professions et déqualification des professionnelles auprès des patients, mise en place des ordres professionnels, loi « Hôpital Patient Santé Territoires », suppressions d'emplois, remise en cause du départ anticipé à la retraite par l'article 30 de la loi de modernisation du dialogue social dans la fonction publique ».

## Ordre infirmier : Roselyne Bachelot lâche du lest

La ministre de la Santé, confrontée à la protestation massive des infirmiers qui refusent dans l'unité syndicale la mise en place de l'Ordre infirmier a annoncé qu'elle soutiendrait la proposition de loi d'un député UMP. Celle-ci rendrait facultative l'adhésion à l'ordre infirmier pour les salariés du public et du privé.

C'est donc une première victoire à mettre à l'actif de la mobilisation des infirmier-e-s et des organisations syndicales qui depuis 2 ans, refusent à 90 % d'adhérer et de payer une « taxe » pour cette structure chargée « d'encadrer et de moraliser la profession ».

C'est qu'en effet, ils estiment que leur profession est déjà réglementée et inscrite dans le Code de la santé publique.

Les infirmières n'ont pas demandé une structure supplémentaire mais réclament la reconnaissance de leur rôle dans le système de santé, la reconnaissance de leur qualification, des moyens pour la qualité des soins. Reste que cette reculade de la ministre préserve tout de même l'existence de cet ordre tant décrié qui devient, de fait une sorte d'interlocuteur privilégié, mais autoproclamé auprès des pouvoirs publics. Dans un communiqué, la fédération CGT Santé et Action sociale salue « cette avancée » qui « doit être étendue aux infirmières libérales et aux autres professionnels de santé eux aussi mobilisés contre leurs ordres professionnels ». Dans l'attente, la CGT demande que les directions d'établissement et les élus ordinaires cessent immédiatement toutes pressions (courriers de menaces, chantage à l'embauche, lettre d'huissiers...). « La mobilisation des professionnels et l'unité syndicale ont permis d'arracher une avancée pour les salariés », conclue la CGT Santé Action sociale. « Il faut continuer et amplifier la mobilisation pour l'abrogation des ordres professionnels, mais aussi pour toutes les autres revendications actuellement portées à l'occasion des actions dans les établissements ou celles des infirmiers anesthésistes du 18 mai ». La CGT appelle les salariés à se mobiliser le 27 mai 2010 pour l'emploi, les salaires, la retraite et la reconnaissance de la pénibilité au travail.



## Salaires d'embauches des cadres : à la baisse en 2009 et 2010



Selon le cabinet Expectra, spécialiste du recrutement de cadres, le salaire des cadres à l'embauche a baissé de 1,9 % en 2010 après une baisse de 1,6 % en 2009. Cependant ce cabinet enregistre une certaine reprise des recrutements en 2010. En épluchant 133 000 fiches de paye, Expectra estime que « les fonctions cadres et ETAM ont subi deux années de baisse des salaires à l'embauche avec - 1,6 % en 2009 et - 1,9 % en 2010 ». Expectra note cependant que les recruteurs commencent à avoir des difficultés à trouver des ingénieurs R & D ou des ingénieurs développement.

## Industrie : 260 000 emplois perdus



Sous l'effet de la crise, « entre mi-2008 et mi-2009, près de 150 000 emplois directs ont disparu dans l'industrie manufacturière, auxquels il faut ajouter la perte de plus de 100 000 emplois intérimaires », indique l'édition 2009 de l'étude de l'Insee sur l'industrie en France. Entre début 2000 et fin mars 2009, plus d'un demi million d'emplois salariés directs ont disparu dans l'industrie, de sorte qu'elle ne compte plus que 22,5 % des salariés du privé (hors agriculture), sur fond d'externalisation croissante, de gains de productivité ou de délocalisations.

## France Télécom : selon le rapport Technologia, « la crise dure encore »

Le cabinet, mandaté en septembre par l'opérateur France Télécom à la suite d'une série de suicides de salariés a remis vendredi à la direction et aux syndicats cinq rapports, un document de préconisations et deux volumes d'annexes, soit près de 1 000 pages.

Technologia souligne « la profondeur de la crise à France Télécom qui dure encore ».

Pour Christian Mathorel (CGT), le malaise persisterait « tant qu'on n'aura pas touché à l'organisation du travail et aux conditions de travail ».

Le cabinet note que les différents plans de restructuration mis en place par le groupe ont entraîné « des pertes de repères », « mis sous tension l'organisation du travail » et ont multiplié les facteurs de risques psychosociaux. Il évoque une « précarisation du rapport au travail » par l'augmentation de la charge de travail, des situations de sous-effectifs, de pressions par les objectifs ou de pressions temporelles, de « dégradation du sens du travail bien fait », de « défaillance des mécanismes de la reconnaissance au travail ».



## France Télévisions : la CGT appelle à la grève le 27 mai

Le SNRT-CGT et le SNJ-CGT de France Télévisions (France 2, France 3, France 4, France 5 et RFO) appellent, dans un communiqué, les salariés du groupe public à cesser le travail pour une durée de 24 heures. Ils demandent « *le maintien des 900 postes laissés vacants par les départs en retraite* » et un « *desserrement du calendrier de négociation de la convention collective* » qui doit aboutir d'ici le 7 juin.



## Des biberons à la Seine : initiative du collectif « Pas de bébés à la consigne »



C'est par une action spectaculaire et bon enfant que le collectif « Pas de Bébé à la Consigne » s'est rappelé au bon souvenir du gouvernement jeudi 20 mai.

Une trentaine de professionnels de la petite enfance et de parents, militants du collectif ont symboliquement jeté et repêché des biberons dans la Seine au Pont Neuf à Paris. Ces derniers contenaient des messages de protestation contre le projet de Nadine Morano visant à assouplir les normes d'encadrement des tout-petits afin d'augmenter artificiellement les places d'accueil au détriment de la qualité et des conditions de travail des professionnels. Cette initiative médiatique avait pour but de présenter la journée de mobilisation nationale du samedi 29 mai dans toute la France. À noter qu'une vingtaine de ces « dangereux » manifestants ont été arrêtés par une cinquantaine de CRS pour contrôle d'identité.

## 21 organisations de jeunes lancent un appel : « La retraite, une affaire de jeunes »

21 organisations (UNEF, UNL, FIDL, Sud Etudiant, LMDE, CGT, FSU, UEC, Attac Campus, JOC, Génération Précaire, MJS, MJCF, Jeunes Verts, JRG, Réseau jeunes du PG, NPA, Gauche Unitaire Jeunes, Branche...) ont lancé un appel unitaire intitulé : « *La Retraite, une affaire de jeunes !* » sur un site Internet. Elles appellent tous les jeunes à signer cet appel dans lequel ces organisations affirment leur attachement à la retraite par répartition. Elles déplorent « *un débat de société escamoté par une nouvelle opération comptable* » et manifestent leur refus catégorique d'un allongement de la durée de cotisation.

Face à l'allongement de la durée des études et le recul de l'âge moyen d'entrée dans un emploi stable (27 ans) qui conduisent les jeunes à commencer à cotiser plus tard que par le passé, ces 21 organisations exigent :

- la validation des années d'études et de formation dans le calcul des annuités ouvrant droit à la retraite afin d'offrir à chaque jeune la garantie de pouvoir étudier sans être inquiété par son avenir, même lointain ;
- la validation des périodes de stages, intégrée dans une véritable réglementation contraignante (rémunération à 50 % du SMIC dès le premier mois, reconnaissance et encadrement dans la formation) ;
- la validation des périodes d'inactivité forcée et la prise en compte de la situation des jeunes en d'insertion professionnelle pour qui l'enchaînement de stages, de CDD, d'emplois à temps partiel, de périodes d'intérim ou de chômage conduisent à accumuler des droits à retraite très incomplets.

En conclusion de ce texte commun, ces organisations appellent les jeunes « *à se saisir du débat sur les retraites, à participer aux initiatives de mobilisation* ».



## Halde : syndicats et associations inquiets d'une dilution de la lutte contre les discriminations

Le rapport sur les projets de loi organique et ordinaire relatifs au Défenseur des droits publié le 21 mai inquiète organisations (dont la CGT) et associations de lutte contre les discriminations, notamment sur les discriminations liées au sexisme, au racisme, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, au handicap ou à l'état de santé. Dans un communiqué commun, elles s'inquiètent de « la perte de collégialité sur le rendu des délibérations de la Halde dans le projet de loi organique ». Nous notons d'une part, que, seul, le défenseur des droits pourra « s'écarter des avis émis par le collège » même si c'est « après lui en avoir exposé les motifs ». En d'autres termes, l'actuelle collégialité sera remise en question par l'autorité d'une seule personne. D'autre part, nous déplorons également la disparition de l'article 11 de la loi sur la Halde qui a pu peser sur des interpellations politiques à travers ses recommandations. Le doute subsiste sur la formulation puisque la Halde agit aujourd'hui dès qu'« elle estime [que] des recommandations [tendent] à remédier à tout fait ou à toute pratique qu'elle estime être discriminatoire ». [...] Nous sommes en droit de nous poser certaines questions : Quel intérêt a le législateur de diluer plusieurs organisations dans une même entité ? Quelles améliorations réelles sont attendues avec cette réforme ? S'agit-il d'envisager l'invisibilité des discriminations au sein du Défenseur des droits ? Pourquoi le Défenseur des droits dispose-t-il d'un pouvoir supérieur par rapport à celui de la Halde ? La lutte contre les discriminations nécessitant beaucoup de moyens financiers et humains, nos organisations et associations demandent au gouvernement de montrer sa détermination à faire progresser la lutte contre toutes les discriminations en les augmentant et en assurant cette lutte par des vecteurs institutionnels. De ce fait, elles exigent que la Halde ne soit pas intégrée et diluée au sein du Défenseur des Droits.



## Taxe sur les transactions financières : associations et syndicats lancent une pétition



Plusieurs associations et syndicats français, dont la CGT et la CFDT, ont lancé une pétition pour réclamer l'instauration d'une taxe sur les transactions financières à l'échelle mondiale au bénéfice d'actions contre la pauvreté, les pandémies et le changement climatique. Les auteurs estiment que « même à un faible taux, la taxation de ces transactions dégagerait chaque année des centaines de milliards de revenus à redistribuer et contribuerait à dissuader les comportements les plus spéculatifs », selon un communiqué publié mardi. Le texte de la pétition est en ligne sur les sites respectifs des associations et syndicats signataires, ainsi que sur le site [www.makefinancework.org/?lang=fr/](http://www.makefinancework.org/?lang=fr/). Cet appel est lancé en amont du prochain sommet du G20, qui aura lieu les 26 et 27 juin à Toronto au Canada.

# ÉTATS GÉNÉRAUX DES PROFESSIONS TECHNICIENNES

JEUDI 23 SEPTEMBRE

Salaires et qualifications, évolution des métiers, place dans l'organisation du travail, reconnaissance professionnelle



Comptables  
EXPERTS  
TECHNICIENNES  
Agents de Maintenance  
CONSEIL  
INFIRMIÈRES  
BESSINATEURS  
ETC.

DÉBAT DE 9H30 À 17H - SIÈGE DE LA CGT - 263, RUE DE PARIS À MONTREUIL

Avec la participation d'un DRH d'entreprise, d'un directeur d'IUT, d'un chercheur du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)

UGICT CGT 01 48 18 81 25 - [ugict@cgt.fr](mailto:ugict@cgt.fr) - [www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr)



Le 23 septembre 2010, l'UGICT-CGT organise des États généraux pour débattre salaires, qualification, évolution des métiers, rôle et place des professions techniciennes dans l'organisation du travail. Pour en savoir plus :

[http://www.ugict.cgt.fr/joomla/index.php?option=com\\_content&view=article&id=1907:les-professions-techniciennes-en-etats-generaux-&catid=71:qui-etes-vous-technicien-nes&Itemid=90](http://www.ugict.cgt.fr/joomla/index.php?option=com_content&view=article&id=1907:les-professions-techniciennes-en-etats-generaux-&catid=71:qui-etes-vous-technicien-nes&Itemid=90)